



Règlement Intérieur USP-Yoga

Santé

En cas de doute sur votre aptitude à la pratique du yoga, veuillez consulter un médecin. Vous demeurez entièrement responsable de votre pratique.

Cours

Le premier cours est sans engagement. Les cours commencent en septembre avec un minimum de 30 semaines de cours pour l'année et des pauses lors des vacances scolaires. Un calendrier des activités proposées par l'association sera mis à disposition. Respecter les cours choisis et les horaires. Toutefois, il vous est possible d'assister à un autre cours en cas d'empêchement.

Attendre l'heure de la fin du cours précédent pour rentrer dans la salle pour ne pas gêner les pratiquants.

Mode de Règlement

Le règlement s'effectue par chèques le jour de l'inscription. Il est possible de fractionner jusqu'à 3 chèques, l'encaissement sera alors échelonné au début des mois d'octobre, janvier et avril. Les chèques vacances sont acceptés.

Toute année commencée est due dans sa totalité. Les adhésions ne sont pas remboursables, sauf exception étudiée par le bureau.

Matériel

Vous munir de votre tapis **personnel**.

Veillez prendre soin du matériel à votre disposition (blocs, couvertures, sangles, tapis...) et les ranger dans le placard.

Une bibliothèque de prêt, réservée aux adhérents de l'association, est à votre disposition avec la fiche d'emprunt (3 semaines maximum).

L'association décline toute responsabilité pour la perte ou le vol d'objets personnels.

Date et signature avec la mention « lu et approuvé »

Dans le cadre de son activité, l'association pourra être amenée à prendre des photos à usage interne. Ces photos pourront être utilisées de manière gratuite dans le cadre de la communication sur le site web, dans la presse ou sur des supports d'affichage ou flyers.

- OUI je donne mon accord.
- NON je ne donne pas mon accord